

SYNDICALISTES DEBOUT !



#RETRAITES • BILLET D'ACTU • JEUDI 26 JAN. 2023

N°26

64 ans, une Borne trop loin. Et c'est pire pour les femmes

L'aveu du ministre Riester

« Les femmes, pour atteindre leur durée de cotisation, utilisent notamment des trimestres validés par enfant. »

« Évidemment, si vous reportez l'âge légal, elles sont un peu pénalisées. On n'en disconvient absolument pas », a reconnu Franck Riester, ministre chargé des relations avec le Parlement, lundi 23 janvier sur Public Sénat

« En tant que mère, 4 trimestres supplémentaires vous sont accordés pour chaque enfant, pour compenser les effets sur votre retraite du congé de maternité pendant lequel vous ne cotisez plus à la retraite. »

« Si votre enfant est né avant 2010, 4 trimestres supplémentaires vous sont accordés [par] enfant en contrepartie de son éducation. »

Oui, Les femmes ayant les trimestres au titre de la maternité pour partir à 62 ou 63 ans devront travailler jusqu'à 64 ans.

L'étude d'impact du gouvernement confirme :

c'est 2 ans ferme pour tout le monde, surtout pour les femmes.

Dès le 1er septembre -

Le report de l'âge légal de départ dès le 1^{er} septembre = 63 ans et 3 mois en 2027, puis à 64 ans en 2030, contre 62 ans actuellement.

Pension à taux plein ? Avec l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation, 43 ans de travail sont exigés dès la génération née en 1965, et non plus en 1973, pour percevoir une pension à taux plein.

+ 8 mois pour les femmes -

Pour la génération née dans les années 1980, les hommes travailleront 4 mois de plus mais 8 mois de plus pour les femmes.

Une retraitée sur 2 perçoit une pension inférieure à 1000 € après avoir été souvent à temps partiel et payée moins parce que... femmes.

Marchons le 31 janvier !

